



Droit à l'alimentation et revenu

Présentation au rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, Monsieur Olivier de Schutter, le 6 mai 2012 à Montréal, par Élisabeth Germain et Joan Tremblay.

Monsieur le Rapporteur spécial, mesdames, messieurs,

La présente assemblée est convaincue du caractère sacré des droits et de leur rapport nécessaire à la paix et à la dignité humaine; elle s'interroge aujourd'hui sur les moyens de mettre en œuvre celui qui apparaît comme le plus évident, le plus immédiat, le droit de manger.

Ce n'est pas le cadre de raisonnement de la plupart des dirigeants politiques et des puissants économiques. Au Québec et au Canada, la société civile a réussi à imposer la question des droits dans les argumentaires de nombreuses problématiques sociales. Les politiciENs se sentent alors obligéEs de les mentionner dans leurs énoncés de politiques. Mais la puissante raison économique les ramène vite à remettre sans cesse à plus tard la réalisation effective de ces droits.

La pauvreté est un déni de droits. Sans un revenu suffisant, les personnes n'ont pas accès aux conditions de vie qui concrétisent les droits. Au Québec, le système de sécurité sociale maintient les gens dans un niveau de revenu qui les prive de leurs droits, notamment le droit à l'alimentation. Nous voulons aujourd'hui vous apporter la démonstration qui en a été faite par des personnes vivant en situation de pauvreté.

À l'aide sociale, le droit à l'alimentation n'existe plus

Le gouvernement canadien a développé une mesure, la Mesure du panier de consommation (MPC), qui indique le revenu nécessaire pour qu'une personne puisse couvrir ses besoins de base. En 2009, la MPC était de 14 932 \$ par année pour une personne seule.

Le gouvernement québécois convient que cette mesure de la couverture des besoins est appropriée. Il l'a adoptée comme un des indicateurs de pauvreté. Il a même reconnu que c'est une cible à atteindre dans la lutte à la pauvreté. La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* l'oblige en effet à fixer des cibles de revenus pour les personnes qui reçoivent de l'aide sociale. Mais il ne s'est donné aucun moyen ni aucun échéancier pour y arriver.

La prestation d'aide sociale de base pour une personne seule est aujourd'hui de 589 \$ par mois. Avec les crédits d'impôt remboursables des deux ordres de gouvernement, cela donne un revenu annuel total de 8129 \$ pour une année.

À 8129 \$ par année, on est à 54 % de la MPC... de 2009!

À 8129 \$ par année, chaque dollar compte.

L'an dernier, un comité du Collectif, constitué en majorité de personnes en situation de pauvreté, a écrit à la ministre qui devait recommander des cibles de revenus au gouvernement. Ces personnes ont travaillé à répartir le revenu d'aide sociale entre les différents postes de dépense définis par la MPC. Pas facile! Cela a donné un *Budget qui parle*.

La lettre du Comité AVEC et le Budget qui parle sont annexés au présent document. Les chiffres sont un peu en retard sur ceux qu'on vous a donnés tantôt, parce que le travail a été fait il y a un peu plus d'un an. Écoutons ce que nous dit ce budget qui parle.

La plus grosse dépense, c'est celle qu'on est obligé de faire le 1^{er} du mois : le logement. Ça fait mal : 400 \$ qui s'envolent. Après ça, il reste à peu près 35 \$ par semaine pour manger. Le Dispensaire diététique de Montréal calcule qu'il en coûte 7,23 \$ par personne par jour pour une alimentation saine. Aussi bien dire que, deux jours par semaine, vous ne mangez pas!

Quand on compare ce budget à celui de la Mesure du panier de consommation, on voit à quel point il est insuffisant.

Par exemple, pour l'alimentation, le montant possible à l'aide sociale est de 1 800 \$ par an. La MPC met 3 702 \$. Il nous manque donc 1 902 \$ dans l'année pour nous nourrir. Ce manque est inscrit en rouge. La vie dans la pauvreté, c'est la vie dans le rouge.

Pour le logement, c'est l'inverse. Ça nous coûte plus cher que ce que prétend la MPC. Pas moyen de trouver à se loger au prix de la MPC. Mais si on en met plus sur le logement, il va en manquer encore plus ailleurs!

C'est ça qui arrive. Regardez tous les montants qui manquent pour s'habiller, pour les loisirs, etc. Au total, il nous en manque autant que ce qu'on a, pour couvrir les besoins de base de la vie. Autrement dit, on a la moitié du nécessaire.

Les chiffres parlent : le revenu des personnes à l'aide sociale est insuffisant. Dans la vraie vie, il n'y a pas des moyennes de dépense. Il y a des dépenses brutes. Souvent brutales. Par exemple, quand le loyer part, l'épicerie diminue.

C'est donc évident que le droit à l'alimentation, pour les personnes très pauvres au Québec, ne peut pas être réalisé avec le niveau de revenu dans lequel le gouvernement maintient les personnes à l'aide sociale.

La participation des personnes en situation de pauvreté

Pour finir, nous voulons parler de la participation des personnes en situation de pauvreté.

Il faut que les personnes qui vivent la pauvreté soient présentes lorsqu'on discute des questions qui les touchent. Des personnes dont les droits ne sont pas bafoués discutent et décident à propos des droits bafoués, sans être elles-mêmes concernées, alors que les personnes concernées sont absentes.

Quelles sont les conséquences de discuter du droit à l'alimentation le ventre plein, sans même être effleuré par l'inquiétude de ne pas pouvoir manger et en n'ayant jamais fait l'expérience du manque? D'abord, cela voile l'urgence d'agir : rien ne presse. Si ventre affamé n'a point d'oreille, ventre repu n'en a pas plus.

Ensuite, ces discussions en vase clos donnent lieu à des connaissances et des argumentations désincarnées. Alors que la faim est une réalité terriblement vivante. Déjà, le terme *droit à l'alimentation* est tellement éloigné de la faim vécue et des maux amenés par la malnutrition.

Enfin, cela amène des attitudes paternalistes, où on décide « pour » les autres. Ce faisant, on bafoue aussi le droit à la participation citoyenne des personnes exclues.

Il faut introduire une conscience différente des enjeux sociaux, par la présence des personnes concernées dans toutes les délibérations et les décisions qui les concernent.

Sinon, le vrai changement social ne se produira pas.

Pièces jointes

Lettre du Comité AVEC à la ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 1^{er} mars 2011.

Derrière les colonnes de chiffres : un budget qui parle. Document accompagnant la lettre à la ministre.

Disponibles sur le site du Collectif au http://www.pauvrete.qc.ca/article.php?id_article=733 .



Comité AVEC

165, rue de Carillon, 2e étage, local 309, Québec, QC., G1K 9E9

Téléphone : (418) 525-0040, Télécopieur : (418) 525-0740,

Courrier électronique : collectif@pauvrete.qc.ca www.pauvrete.qc.ca

Le 1^{er} mars 2011

Madame Julie Boulet

Ministre responsable de l'application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

Assemblée nationale du Québec

Hôtel du Parlement

1045, rue des Parlementaires

Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Ministre,

Nous sommes le Comité AVEC, un comité permanent du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Notre groupe est composé d'intervenantEs, de chercheurEs et d'une majorité de personnes en situation de pauvreté qui croisent leurs perspectives pour éclairer la lutte à la pauvreté. La pauvreté fait partie de notre vie, nous la vivons ou la côtoyons quotidiennement.

En vertu de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) déposait, le 21 avril 2009, son avis sur les cibles de revenu des personnes et des familles et les meilleurs moyens de les atteindre. Nous avons alors réfléchi et réagi à cet avis en adressant une lettre aux éluEs, en mai 2009. En décembre dernier, un membre du Comité AVEC a dit: « **Je voudrais penser la cible avec la ministre.** » Par cette lettre, nous voulons vous apporter notre expertise sur le vécu de la pauvreté et les impacts possibles de vos décisions sur nos vies. Comme le Collectif pour un Québec sans pauvreté vous le rappelait dans sa lettre datée du 9 février, nous voulons également vous dire qu'il est plus que temps de déposer votre rapport. Ce rapport est une étape incontournable du processus visant à établir les cibles de revenu à atteindre pour les personnes en situation de pauvreté. Actuellement, les besoins de base des personnes en situation de pauvreté ne sont pas couverts. Il faut commencer à agir dès maintenant pour corriger la situation.

Une des recommandations du Comité consultatif pour améliorer les revenus des personnes est de viser, comme première étape, 80 % de la mesure du panier de consommation (MPC) comme soutien financier. La MPC correspond à la couverture minimale des besoins. Cet indicateur ne permet de mesurer que la capacité d'acheter des biens et des services qui répondent aux besoins de base¹. C'est un minimum, on est loin de sortir de la pauvreté. Ce qu'il faut pour couvrir les besoins de base, c'est 100 % de la MPC, car 80 %, ce n'est pas suffisant. Et il ne faut pas oublier que 100 % de la MPC ne

¹ Tel que présenté par le CEPE dans son avis **Prendre la mesure de la pauvreté**, Proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec, publié en 2009.

concerne pas seulement les personnes à l'aide sociale ou sans travail, mais aussi d'autres personnes, celles qui travaillent au salaire minimum ou à temps partiel, par exemple.

« Les faits de la pauvreté, ça ébranle les colonnes de chiffres. »

Madame la Ministre, vous êtes sans doute consciente que la pauvreté a plus d'ampleur qu'on ne pourrait le croire à première vue. À l'aide sociale, avec un montant de 592 \$ par mois et le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter, qu'il s'agisse de l'épicerie, de l'électricité, du transport, du chauffage ou même des soins de santé, le pouvoir d'achat des gens et leur qualité de vie diminuent. Avec un travail au salaire minimum à temps plein, on s'en sort un peu mieux, mais encore là, ce n'est pas si simple que ça! Le taux actuel du salaire minimum ne permet pas à une personne seule travaillant 40 heures par semaine de se sortir de la pauvreté².

En préparant cette lettre, nous nous sommes interrogéEs à savoir comment « faire parler les chiffres », comment vous faire sentir c'est quoi la « vraie vie » d'une personne en situation de pauvreté. Nous avons donc eu l'idée de faire parler un budget. Vous le trouverez annexé à cette lettre. Nous avons voulu comparer les dépenses d'une personne seule qui recevrait le montant alloué par la MPC à celui de la même personne, mais recevant une prestation minimale d'aide sociale. S'il a été facile de trouver les chiffres officiels pour la partie sur la MPC, il a en été tout autrement pour budgéter celle sur l'aide sociale. « *C'pas faisable* », nous ont affirmé les membres du Comité AVEC qui se sont penchés sur la question. « *En voyant les chiffres, le poil me r'dressait sur les bras parce que presque au début [du mois] je ne pouvais plus rien faire, car mon budget était dépassé. Dès le début, j'étais dans le rouge...* » À partir des dépenses effectives de participantEs au Comité, nous avons tout de même tenté de déterminer certains montants, mais il faut bien comprendre que ces montants ne sont pas répartis également sur tous les mois.

Ne pas combler ses besoins a plusieurs effets. Avec si peu de revenus, que faire d'autre que survivre? Les gens sont ainsi condamnés à courir systématiquement les banques alimentaires, à quêter à droite et à gauche, à s'endetter de plus en plus, à couper le chauffage dans leur logement et à chercher des lieux chauds ailleurs, à fouiller les poubelles, à ramasser des cannettes et des bouteilles consignées, à faire des *petites jobs* au noir... Tous des gestes qui viennent écorcher l'estime de soi. Comment alors se permettre le luxe d'aller se chercher du travail? Parce que « *pour se trouver un emploi, il faut du transport, des vêtements adaptés à l'entrevue et au travail et de l'estime de soi.* »

Comment est-ce possible, avec un montant aussi minime, de combler dignement ses besoins et même de faire des projets d'avenir? Quand on vit la pauvreté, tout devient précaire. La pauvreté peut avoir des impacts sur l'intégrité physique et mentale. Et il y aussi le danger de s'enliser dans l'isolement.

En plus, on continuera de mettre de la pression sur ces personnes en leur rebattant les oreilles avec le fameux « quand on veut, on peut! », sous-entendant ainsi qu'elles sont paresseuses, qu'elles ne méritent pas le titre de citoyennes parce qu'elles ne paient pas d'impôt, qu'elles sont, en gros, des parasites de la société. Avec le poids d'une telle image négative portée par les personnes en situation de pauvreté, comment celles-ci peuvent-elles encore trouver le courage de lutter contre ces préjugés,

² Actuellement, il est convenu par l'ensemble du mouvement social québécois qu'un revenu annuel de 22 629 \$ permettrait de sortir de la pauvreté, ce qui correspond à un salaire minimum à 10,88 \$ l'heure pour une personne seule travaillant 40 heures par semaine.

en plus de lutter pour combler leurs besoins les plus fondamentaux, et ce malgré l'angoisse, la honte et le stress?

Avec tout ça, on peut se demander si les personnes en situation de pauvreté ont encore droit à la vie... puisqu'on ne leur donne pas le droit au choix : « *Dans le fond, tu as juste une voie, c'est un one way. C'est le gouvernement qui décide, il te donne des choses, ça fait qu'il te dit : "C'est ce chemin-là que tu choisis" ».*

Comment alors mettre fin à cette précarité de tous les instants, précarité non seulement du revenu, mais aussi de la santé, du statut, de l'inclusion dans la société? Nous vous le répétons : il faut 100 % de la MPC pour couvrir les besoins de base! Votre réponse aux recommandations du Comité consultatif sur les cibles de revenu à atteindre pour les personnes en situation de pauvreté peut constituer un premier pas dans ce sens.

Cette somme représenterait, en outre, un investissement direct dans l'économie locale : épiceries, dépanneurs, magasins de meubles et de vêtements, etc., puisqu'un dollar vital est nécessairement un dollar local. Sur un autre plan, cette somme additionnelle agirait directement sur la pauvreté et l'exclusion sociale, au nom des droits humains, de la dignité et de la santé.

Il est donc bien clair que lutter contre la pauvreté, c'est contribuer à l'enrichissement collectif de la société québécoise dans son ensemble. TouTEs en sortent gagnantEs.

Le Comité AVEC

Guylaine Bélanger, Micheline Bélisle, Michel Bellemare, Denis Chicoine, Lyse Doré, France Fournier, Lucie Gélinau, Jean-Pierre Hétu, Laurence Lavoie, Bert Luyts, Mélanie Moreau, Marc Pellerin, Joan Tremblay et Noëlla Vincent.

DERRIÈRE LES COLONNES DE CHIFFRES : UN BUDGET QUI PARLE...

*Budget annuel effectif d'une personne
seule jugée sans contraintes à l'aide sociale*

Secteur de dépenses	Prestation d'aide sociale (2011)
	1 800 \$/an (35 \$/sem)
	4 800 \$/an (400 \$/mois)
	100 \$/an
	240 \$/an (20 \$/mois)
	200 \$/an
	25 \$/an
	24 \$/an
Total des revenus	7 189 \$/an

« Je m'achète jamais de fruits, c'est trop cher. Les seuls légumes que j'achète, c'est des patates. »

« Je suis obligée de tenir mon chauffage au minimum, de dormir avec une tuque. »

« J'ai des patins à glace. Si je vais les faire aiguiser, c'est 4\$ de plus, c'est 4\$ de moins que je mets en bouffe sur la table. C'est loin d'être rien quand tu l'as pas. »

« Pouvoir se payer suffisamment de serviettes sanitaires pour les femmes qui ont des menstruations abondantes et de longue durée. »

« J'ai même pas 25 sous pour acheter une pinte de lait pis du pain. »

« Ce qui me tue, c'est que t'as jamais droit au neuf, au beau... »

« Ça veut dire seulement 3 billets d'autobus aller-retour et un aller sans retour ! »

« Avoir la possibilité de sortir de chez soi, c'est libérateur. Ça permet de respirer, c'est une question de santé mentale. »

« L'exemple des Caisses Desjardins, avec des frais d'administration courantes de 2\$ par mois depuis juillet 2010. C'est en dehors des frais de transaction, que tu fasses ou non des opérations. Ça représente 24\$/année, c'est pas rien. C'est une perte de contrôle sur nos petits avoirs, notre petit revenu. »

N.B. Depuis plusieurs années, le Collectif utilise l'image des bulles, lesquelles représentent des paroles de personnes en situation de pauvreté. Les bulles ci-dessus témoignent de la parole de membres du Comité AVEC .

Revenus manquants pour couvrir les besoins de base par secteur de dépense

(Différence entre le revenu déterminé par la MPC et le revenu d'une personne à l'aide sociale)

Secteur de dépenses	Prestation d'aide Sociale ¹ (2011)	MPC ² (2007)	Revenus manquants pour couvrir les besoins de base ³
	1 800 \$ (35 \$/sem)	3 702 \$ (71 \$/sem)	1 902 \$
	4 800 \$ (400 \$/mois)	4254 \$ (355 \$/mois)	546 \$
	100 \$	988 \$	788 \$
	240 \$ (20 \$/mois)	905 \$ (75 \$/mois)	665 \$
	200 \$	3 430 \$	3 230 \$
	25 \$	0 \$	25 \$
	24 \$	0 \$	24 \$
Total des dépenses	7 189 \$	13 280 \$	-
Total de ce qu'il manque pour couvrir les besoins de base			7 280 \$

Nous évaluons qu'il est impossible de trouver un logement décent (chauffage et éclairage inclus) à Montréal à moins de 400\$. En effet, selon la SCHL⁴, le prix moyen d'une chambre en 2010 y était de 627 \$. Donc, il apparaît la portion du revenu accordé pour le logement par la MPC est insuffisante.

La MPC ne considère pas les soins de santé non assurés ainsi que plusieurs autres dépenses.

¹Le montant de la prestation de base d'aide sociale est celui en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 pour une personne seule jugée sans contraintes.

²Le montant de la MPC (Mesure du panier de consommation) est celui qui était en vigueur en 2007 pour une personne seule habitant à Montréal.

³Les montants utilisés sont comparés même s'ils ne sont pas calculés à partir de la même année de référence puisque les données pour la MPC de 2011 ventilées par secteur de dépense ne sont pas disponibles actuellement. Il est toutefois important de souligner que les revenus manquants seraient plus élevés si nous avions pu disposer des données de la MPC 2011 ventilées par secteur de dépense pour effectuer cette comparaison.

⁴Rapport sur le marché locatif – Montréal, SCHL, 2010